

**CONSEIL MUNICIPAL DU
26 FEVRIER 2015
A 20 H 30**

- N° 2015/011 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02
Approbation du Conseil Municipal du 5 février 2015
- N° 2015/012 Commande publique – Autres contrats – 01-04
Programme ONF 2015
Commande publique – Autres contrats – 01-04
Travaux en forêt communale
Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05
Coupes à marteler en 2015
- N° 2015/013 Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01
Tarifs
- N° 2015/014 Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique
Territoriale – Personnels contractuels – 04-01 – 04-02
Création de 2 emplois d'Adjoint d'Animation
Modification du tableau des emplois permanents
- N° 2015/015 Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique
Territoriale – 04-01
Ouverture d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe
Fermeture d'un poste d'Agent social de 2^{ème} classe
Modification du tableau des emplois permanents
- N° 2015/016 Domaine et Patrimoine – Locations 03-03
Signature de conventions de mise à disposition de parcelles de terrain
- N° 2015/017 Commande publique – Actes spéciaux et divers – 01-07
Enfouissement des réseaux France Télécom rue Haute et rue du Voyer

Délibération n° 2015/011
Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02
Approbation du Conseil Municipal du 5 février 2015

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 5 février 2015

Délibération n° 2015/012
Commande publique – Autres contrats – 01-04
Programme ONF 2015
Commande publique – Autres contrats – 01-04
Travaux en forêt communale
Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05
Coupes à marteler en 2015

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain HENRY, 3^{ème} Adjoint.

Le programme d'action en forêt communale pour 2015 a été élaboré par les services de l'ONF. Ce programme relève du régime forestier et de la mise en oeuvre de l'aménagement forestier.

C'est un document distinct des devis de l'ONF qui relève de l'activité de l'ONF en tant que prestataire de travaux et de services.

Après avoir pris connaissance du programme présenté par l'ONF pour les travaux à réaliser dans la forêt communale en 2015 et l'état des coupes en forêt communale,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE l'inscription de 113 867€HT au Budget Primitif 2015 réparti en :

- entretien : 117 613 €
- investissement : 8 350€

DEMANDE à l'ONF de présenter une convention de maîtrise d'oeuvre et un devis pour l'ensemble des travaux

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour la signature des devis et conventions relatifs au programme à hauteur du montant inscrit au Budget

DEMANDE à l'ONF d'asseoir les coupes à marteler telles qu'elles ont été définies dans son tableau

Puis, il explique que la Société de chasse de Pouxoux se chargerait d'effectuer les travaux d'entretien du parcellaire - traitement manuel, entretien de ligne de parcelle 14 à 29 et périmètre – pour un montant HT – évalué par l'ONF - de 2 700 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, et une abstention Monsieur Jean-Louis THOMAS

AUTORISE la société de chasse de Pouxoux à effectuer les travaux d'entretien ci-dessus

DEMANDE que la Société de Chasse rende compte à la Commune dès la fin des travaux et invitera la commission municipale « Forêt - Chemins » à se rendre sur le site

DIT que les travaux seront contrôlés par l'agent ONF et la commission municipale « Forêt - Chemins »

Délibération n° 2015/013

Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01

Tarifs

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain HENRY, 3^{ème} Adjoint, qui explique que les bois coupés sur le site de la salle de convivialité peuvent être vendus de la façon suivante :

- 167,118 tonnes - au prix de 7€HT la tonne de bois branches avec feuilles à FBV Energie bois
- 20,111 m³ à l'entreprise Tout Bois au prix de 60 €HT le frêne et 45 €HT les autres essences

Le Conseil Municipal, après délibération et

- 1 abstention : Madame Edith GREMILLET

- 2 voix contre : Messieurs Jean-Louis THOMAS et Damien SIBILLE dans la mesure où le projet de coupes des arbres n'a pas été présenté avant la réalisation

AUTORISE la vente à :

- FBV Energie bois de 167,118 tonnes de bois au prix de 7 €HT la tonne
- Tout bois de 20,111 m3 au prix de 60 €HT le frêne et 45 €HT les autres essences.

Délibération n° 2015/014

Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale Personnels contractuels – 04-01 – 04-02

Création de 2 emplois d'Adjoint d'Animation

Modification du tableau des emplois permanents

Monsieur le Maire expose qu'il convient de recruter deux adjoints d'animation pour encadrer les enfants dans le cadre des nouvelles activités périscolaires, pour une durée hebdomadaire de 3 heures, à compter du 1^{er} mars 2015.

Deux déclarations de vacances de d'emplois ont été publiées par le Centre de Gestion des Vosges le 21 janvier 2015 avec une date limite de candidature fixée au 25 février 2015. Aucune candidature n'a été reçue.

L'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, autorise dans ces conditions le recrutement d'agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, pour une durée qui ne peut excéder un an.

Considérant qu'il s'avère indispensable d'assurer la continuité du service et de faire face temporairement à la vacance de deux emplois d'adjoints d'animation dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire dans les conditions prévues par la loi,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE le recrutement de deux agents contractuels pour une durée maximale de 1 an, selon les conditions suivantes :

- Nature des fonctions : encadrements d'enfants dans le cadre des nouvelles activités périscolaires
- Niveau de recrutement :
Diplôme : BAFA
Expérience exigée
- Niveau de rémunération :
Grade : adjoint d'animation 2^{ème} classe
Echelon : 1^{er}
Indice brut : 340
Indice majoré : 321
- Temps de travail hebdomadaire : 3 heures

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents tel qu'il figure en annexe, à compter du 1^{er} mars 2015.

Délibération n° 2015/015

Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale 04-01

Ouverture d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe

**Fermeture d'un poste d'Agent social de 2^{ème} classe
Modification du tableau des emplois permanents**

Monsieur le Maire annonce qu'agent social, affecté à l'école maternelle, a obtenu son concours d'ATSEM de 1^{ère} classe. Monsieur le Maire propose de promouvoir cet agent.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE de fermer un poste d'agent social de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2015

DECIDE d'ouvrir un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2015

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents tel qu'il figure en annexe, à compter du 1^{er} mars 2015.

Délibération n° 2015/016

Domaine et Patrimoine – Locations 03-03

Signature de conventions de mise à disposition de parcelles de terrain

Monsieur le Maire explique qu'il convient de signer une convention de mise à disposition de deux parties du terrain situé à la Louvière Sud au profit de l'entreprise AGRESTA et de Monsieur Ibo VALLAR au prix de 150 € par mois pour chaque parcelle.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE le maire à signer les conventions de mises à disposition de 2 parties du terrain situé à la Louvière Sud au profit de l'entreprise AGRESTA et de Monsieur Ibo VALLAR au prix de 150 € par mois pour chaque parcelle.

Délibération n° 2015/017

Commande publique – Actes spéciaux et divers – 01-07

Enfouissement des réseaux France Télécom rue Haute et rue du Voyer

Monsieur le Maire présente le projet d'enfouissement du réseau téléphonique suite aux travaux : enfouissement des réseaux BT et FT rue Haute et rue du Voyer.

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre d'un enfouissement de réseau, France Télécom réalise le câblage et le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges réalise le génie civil.

Par application de la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges du 20 décembre 2007, le Syndicat finance la surlargeur de fouille (ouverture de la fouille, matériaux) et la commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel.

Monsieur le Maire précise que le montant de ce projet s'élève à 200 100 € TTC et que la participation de la Commune, selon la répartition citée ci-dessus, s'élève 103 848 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE le projet tel qu'il est présenté

AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage

S'ENGAGE à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite.